

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Présidence : Marie-Claire PANABIERES

Secrétaire de séance : Martine VERGNAUD

Absent : Didier JABOUYNA,

Excusée : Florence POURCHERESSE (pouvoir à Y.CRISTIN)

Lors de la séance du **30 novembre 2017**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire PANABIERES a étudié les dossiers suivants :

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 26 octobre 2017.

▼ **Rajout à l'ordre du jour** : Approuvé à l'unanimité

- versement d'une subvention à l'association scolaire pour le RASED
- remboursement de la caution de l'appartement 6, place de la Mairie

1- AGENTS RECENSEURS

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE le recrutement de 3 agents recenseurs, pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2018.

DECIDE de fixer la rémunération comme suit : versement d'un forfait de 1 200 € brut par agent comprenant la collecte et la formation pour la totalité de la durée du recensement de la population.

2- COORDONNATEURS

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ainsi qu'un co-coordonnateur.

- COORDONNATEUR : Florence POURCHERESSE
- CO-COORDONNATEUR : Marie-Jeanne CROMBEZ

3- SOUTIEN A L'AMRF

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et du 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité,

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

4- SUBVENTION RASED SERVAS

Le Maire informe l'assemblée que l'Académie sollicite la commune par le biais du RASED (dispositif de l'éducation nationale visant à prévenir et réduire les difficultés scolaires que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages) pour l'obtention d'une subvention visant à financer les besoins actuels, notamment l'acquisition de matériel scolaire et éducatif pour bilans psychométriques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 350 € pour l'année 2017 au RASED de Servas.

5- REMBOURSEMENT DE CAUTION

Le Maire informe l'assemblée que la locataire de l'appartement 6, place de la Mairie a quitté le logement le 31 juillet 2017 et que la caution qu'elle avait versée en mai 2014 ne lui a pas été rendue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de faire procéder à la restitution de sa caution d'un montant de 470 €

CHARGE le Maire de faire établir le mandat correspondant.

- 6- VENTE DE TERRAIN COMMUNAL** – une demande a été formulée pour l'achat d'une petite parcelle de terrain de 78 m². Après étude du dossier, Le conseil Municipal après en avoir délibéré (Monsieur Antoine SCHERMESSE SCHOFF ne prenant pas part au vote)
DECIDE de la vente de cette parcelle au prix de 3 500 €.
- 7- LIVRE SUR LA COMMUNE** – « Lent, mille ans d'histoire » écrit par Jean Cornet président de l'association PATRIMOINE 01 doit être édité fin décembre.
La commune se propose de prendre l'impression à sa charge, soit 2 300 € HT. Pour un tirage de 500 exemplaires, dont 50 exemplaires pour la commune.
Le livre sera mis en vente par l'association pour un montant de 16 €.
L'association devra reverser la somme de 5 € par livre à la commune.
Une convention va être signée afin de définir les modalités.
- 8- SECURITÉ ROUTIÈRE** – un courrier a été transmis au Président du Département avec copie au préfet afin de les alerter sur la dangerosité de la RD 23 (problématique des poids lourds et de la vitesse excessive).
- 9- CIVISME** – un courrier recommandé avec accusé de réception à été envoyé à un administré pour une demande d'évaluation comportementale de son chien suite à la morsure d'un riverain.
- 10- INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**
Une permanence sera assurée le samedi 30 décembre 2017 de 9h à 11h.
- 11- CONVENTION D'ÉPANDAGE** – Une nouvelle convention va être signée avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour l'épandage des boues de la station d'épuration pour une durée de 5 ans.
- 12- PETITION** – La commune a reçu une pétition de quelques riverains contestant le prix de l'eau. Or des permanences de la SOGEDO ont eu lieu sur la commune afin d'être le plus transparent possible mais peu de gens se sont manifestés. D'autre part le budget assainissement de la commune est un budget indépendant qui ne peut être compensé par le budget principal.
- 13- ASSOCIATIONS** – Un communiqué de presse nous a été transmis par la Préfecture de l'Ain : « A compter du 1^{er} décembre 2017, la sous-préfecture de l'arrondissement de Belley prendra en charge l'activité du greffe des associations de l'arrondissement de Bourg en Bresse jusqu'alors gérée par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS de l'Ain).
Sous-préfecture de Belley – service des associations 24 rue des Barons-les-bernardines BP 149 01306 BELLEY – 04 79 81 01 09 – pref-associations@ain.gouv.fr
Toutes les formalités administratives concernant les associations peuvent également s'effectuer par internet sur le site www.service-public-asso.fr
- 14- BULLETIN D'INFORMATIONS** – Un bulletin d'informations va être distribué aux administrés par les élus entre Noël et le jour de l'An.
- 15- RYTHMES SCOLAIRES** – La commune devra se positionner avant le 20 janvier 2018 pour le retour ou non à la semaine de 4 jours. Une enquête va être transmise aux familles ainsi qu'à tous les partenaires afin de connaître la position de chacun.
- 16- CEREMONIE DE VŒUX** – La traditionnelle cérémonie de vœux à la population aura lieu le vendredi 12 janvier à 19h à la salle des fêtes.
- 17- PROCHAIN CONSEIL** : le jeudi 25 janvier 2018

Levée de séance à 22h35